



Pacs titre de séjour

Par Jeannot

Bonsoir

Ma compagne est étrangère nous vivons ensemble depuis 2019, nous avons eu deux enfants mais assez rapidement j'ai remarqué un changement de comportement. Déjà elle a voulu un deuxième enfant car au premier nous nous sommes installés ensemble après le début de la grossesse et sa situation administrative n'a pas changé. Nous avons donc eu le deuxième enfant, elle a eu un titre de séjour de deux ans ce qui l'a fortement agacé. Elle a insisté pour que nous nous pacions en mai, je n'étais pas trop pour car son comportement à mon égard était devenu très désagréable. La semaine dernière on a eu des infos qu'elle va avoir sa carte de 10 ans et m'annonce qu'elle veut me quitter qu'elle a fait tout ça pour le titre de séjour.

Je suis désespéré je ne veux pas être séparé de mes garçons ils ont 2 et 4 ans.

Que dois je faire ?

En vous remerciant de l'aide apportée.

Vous souhaitant à tous de bonnes fêtes.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous pouvez rompre le PACS, même si elle n'est pas d'accord.

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35805/0_1?idFicheParent=F1620#0_1]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35805/0_1?idFicheParent=F1620#0_1[/url]

Concernant les enfants, il faudra saisir le JAF pour définir les modalités de résidence et de pension.

C'est possible sans avocat, mais il est vivement conseillé, surtout si votre ex pourrait avoir droit à un avocat gratuit (aide juridictionnelle)

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R15764]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R15764[/url]

Vos enfants sont de nationalité française, mais s'il y a un risque que la mère les emmène à l'étranger pour les soustraire à la loi française, ou simplement vous priver de vos droits parentaux, vous pouvez demander une IST.

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1774]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1774[/url]

Tout ceci vous sera expliqué par votre avocat.